



PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Unité Littoral

AVIS PRÉALABLE À ENQUETE PUBLIQUE

LE PREFET DE LA REGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Fait connaître au public qu'une enquête publique devrait se dérouler prochainement sur le territoire de la commune de Rémire-Montjoly, relative au projet de mise en œuvre d'ouvrages de défense contre la mer et de concession du domaine public maritime sur la plage de Montjoly, conformément à l'article R,2124-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Ce projet, porté par la Mairie de Remire-Montjoly, consiste à installer quatre ouvrages de protection contre la mer positionnés perpendiculairement au trait de côte.
Ces protections contre la mer sont constituées par quatre boudins en géo-composites remplis de sable ; deux ouvrages mesureront 40 mètres de long et deux autres de 25 mètres de long.
La surface totale d'emprise des ouvrages au sol sera de 382 m².

L'objectif de ce projet expérimental est de ralentir les phénomènes de migration transversaux de sable, particulièrement marqués lors de certains épisodes de houle afin de favoriser le développement de la plage.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toutes les pièces réglementaires du dossier d'enquête seront consultables à la mairie de Rémire-Montjoly, aux heures d'ouverture des bureaux, afin que chacun puisse en prendre connaissance et inscrire ses remarques sur le registre d'enquête publique. Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Rémire-Montjoly aux jours et heures définies par ses soins.

Un arrêté d'ouverture d'enquête publique et un avis d'ouverture d'enquête publique viendront préciser les modalités de déroulement de l'enquête publique et seront consultables sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL. L'avis d'ouverture d'enquête publique fera l'objet d'une publication dans France Guyane et sera placardé à la mairie de Rémire-Montjoly afin d'informer le public sur ce projet.

Pour Le Préfet